

Revue générale de droit

Allocution

Jean-Louis Baudouin

Volume 31, numéro 4, 2001

URI : id.erudit.org/iderudit/1028002ar

DOI : [10.7202/1028002ar](https://doi.org/10.7202/1028002ar)

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN 0035-3086 (imprimé)
2292-2512 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Baudouin, J. (2001). Allocution. *Revue générale de droit*, 31(4), 780–782. doi:10.7202/1028002ar

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 2001

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>]



Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. www.erudit.org

Allocution

JEAN-LOUIS BAUDOIN
Juge à la Cour d'appel du Québec
Montréal

Madame le Chancelier,

Laissez-moi vous adresser, en premier lieu, mes plus sincères remerciements pour le grand honneur que vous me faites en me conférant aujourd'hui le grade de docteur de l'Université d'Ottawa.

J'y suis particulièrement sensible en raison du fait que j'ai eu, par le passé, le plaisir d'entreprendre plusieurs projets en collaboration avec la Faculté de droit de cette Université où je compte de nombreux amis. C'est donc aujourd'hui un lien fraternel de plus qui me relie à votre Institution.

Vous me permettez, en second lieu, de remercier aussi les deux doyens de la faculté de droit, et plus particulièrement monsieur le doyen Louis Perret et ses collègues des deux sections de droit civil et de common law qui sont, j'en suis sûr, à l'origine même de la démarche qui m'amène ici aujourd'hui.

Enfin, puisque pour beaucoup de personnes dans cette salle il s'agit d'un grand jour, vous me permettez, madame le Chancelier, de me tourner, pour quelques brèves minutes, vers ces étudiants et étudiantes qui, après trois années de travail ardu, obtiennent finalement en ce jour leur diplôme de droit.

*

**

It is often said that the law profession is overpopulated and that in the beginning of the 21st century, it has become saturated, leaving little room for entrepreneurship, initiative and possible financial and intellectual rewards. This, in my

view, is a very pessimistic vision of the profession and does not correspond to reality.

It is true that, in some of the most traditional fields of law, practice has become extremely competitive. It is also true that the larger opening of the profession in Canada and the increase of law graduates have rendered practice more difficult for some. But, the truth of the matter is that law practice has never been more interesting and more challenging if one looks at in a 21st century perspective.

Indeed, fascinating new fields of practice have opened over the last quarter century. With international trade and worldwide commercial dealings, there is a crucial and urgent need for lawyers specialized in international commercial transactions, able to speak and write at least three if not four languages, and having the necessary mobility to spend some years abroad.

Closer to home, the scientific fields raise new challenges for the law as well as for lawyers. Whether it be the concern for the preservation of copyrights on the internet computerized distribution system, the new medical and biological issues raised by the progress of human science, there is, without any doubt, for newcomers to the profession, a wide open and fascinating challenging field of new opportunities and possibilities at the junction of law and bioethics. The role of lawyers, for instance, in research or clinical bioethics committees is rapidly increasing.

*

**

Il faut cependant se rendre compte que la profession d'avocat a changé et s'est, dans beaucoup de cas, commercialisée notamment avec les fusions de grands bureaux d'avocats, offrant désormais une gamme complète de services et avec l'internationalisation de ces bureaux. Par contre, la carrière d'avocat reste et doit rester avant tout une véritable profession et non un simple commerce. D'une part, certains domaines du droit ne souffrent pas du gigantisme qu'a engendré l'explosion du commerce international. On peut penser, par exemple, au droit de l'immigration, au droit criminel ou au droit des

autochtones. D'autre part, et j'insisterai là-dessus, la profession d'avocat continue et doit continuer à être régie non par des règles commerciales opportunistes, mais par des règles de déontologie et d'éthique professionnelles strictes. Il est du devoir absolu des barreaux et donc de vous tous et de vous toutes qui serez bientôt en exercice, de veiller à ce que cette éthique soit continuellement respectée. Comme j'ai eu l'occasion de le dire déjà à d'autres étudiants, la chose est particulièrement sensible en matière de discipline et de fixation des honoraires professionnels. Ceux-ci, je le rappelle si besoin est, contrairement aux pensions alimentaires, ne doivent pas être calculés en fonction de la capacité de payer du client et des besoins financiers de l'avocat.

Voilà madame le Chancelier, quelques très brèves réflexions que je veux laisser à toutes ces personnes qui, aujourd'hui, vont arborer fièrement leur diplôme de droit.

Je terminerai en leur souhaitant plein succès et bonne chance au sein de leur nouvelle grande famille et de cette profession si variée, si attachante et si fascinante.

Jean-Louis Baudouin
Cour d'appel du Québec
Palais de Justice
1 est, rue Notre-Dame, #17.95
MONTREAL (Québec) H2Y 1B6
Tél. : (514) 393-4862
Télec. : (514) 873-0376
Courriel : jbaudouin@justice.gouv.qc.ca